

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019



LE CLUB DE L'AIN ET DES MONTAGNES DU JURA

LE CENTRE DE FORMATION

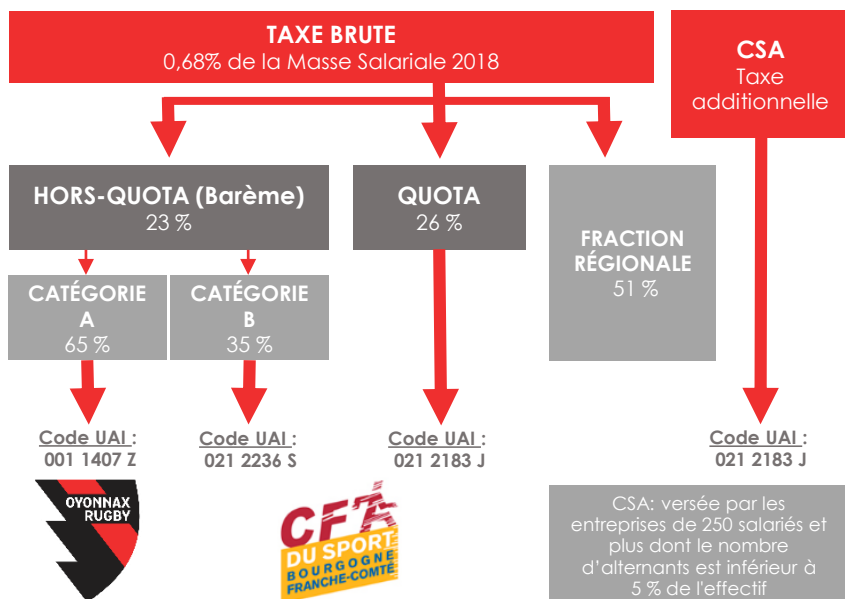
Le Centre De Formation de l'US Oyonnax Rugby a été créé en 2007, il s'appuie sur un projet qui allie une formation pour le rugby de haut-niveau et une formation scolaire diplômante ou qualifiante qui s'adapte aux contraintes sportives afin d'assurer aux joueurs un avenir et une reconversion professionnelle.

- Des formations variées
- Un suivi individualisé
- Des emplois du temps aménagés
- Une équipe pédagogique qualifiée
- Une école et des infrastructures adaptées

POURQUOI NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

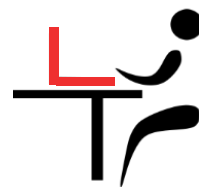
La taxe d'apprentissage constitue une ressource essentielle et indispensable à notre établissement, elle permet de maintenir le niveau de qualité de nos formations et des conditions d'enseignement, développer nos infrastructures, élargir notre équipe éducative, mettre en place de nouvelles filières, renouveler et investir dans du matériel et équipement informatique ou dans des projets pédagogiques ...

RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE :



EN CHIFFRES

- 26 stagiaires saison 2018-2019
- 42 joueurs ayant signé un contrat professionnel en Fédéral 1, Pro D2 ou Top 14 à leur sortie du CDF
- 61 élèves ont validé au moins un diplôme depuis 2007
- 88 joueurs formés depuis la création du Centre De Formation



LES FORMATIONS EN 2018-2019 :

- **École Technique Privée**
BAC+2:
 - BTS Management des Unités Commerciales
- **E-learning**
BAC+2:
 - BTS Professions Immobilières
 - BTS DiététiqueBAC + 3:
 - Bachelor Management des ventes et Marketing
 - Formation DesignerBAC + 5:
 - Diplôme d'ostéopathe
- **Formation continue**
 - Certificat de Formation Générale
- **Formation aux métiers du sport en partenariat avec le CFA du Sport**
 - BPJEPS



BORDEREAU D'INTENTION D'AFFECTATION



DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

Pour nous permettre de vous remercier et de vérifier que vos intentions aient bien été respectées, **veuillez nous retourner votre bordereau de déclaration ou, à défaut, ce document complété avant le 28 février 2019.** Nous constatons en effet chaque année que certains organismes ne respectent pas les vœux des entreprises bien que mentionnés sur les bordereaux. Ce document nous permettra un meilleur suivi.

Entreprise:

Personne à contacter:

Adresse:

Code Postal: **Ville:**

Tél: **Fax:**

Email:

Nom de votre Expert Comptable (le cas échéant):

Cabinet : **Ville:**

Nom de votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage:

Au moment de compléter la partie concernant les affectations préférentielles facultatives figurant sur le bordereau de votre OPCA, **vous devez indiquer clairement que l'École Technique Privée de l'USO Rugby et/ou le CFA du Sport de Bourgogne Franche-Comté en sont les bénéficiaires et reporter les codes UAI ci-dessous.** Pour vous aider dans le remplissage de ce tableau, nous vous invitons à utiliser le simulateur de taxe sur le site internet: <http://www.cfa-sport.fr/taxe-dapprentissage>

CODE UAI	ÉTABLISSEMENT	CSA	QUOTA	HORS QUOTA	
				A	B
001 1407 Z	École Technique Privée de l'US Oyonnax Rugby 125 cours de Verdun 01100 OYONNAX			montant:	
021 2183 J	CFA du Sport de Bourgogne Franche-Comté Haut-Jura Sport Formation 19 av. Albert Camus 21000 DIJON	montant:	montant:		
021 2236 S	AGD-CFA du Sport de Bourgogne Franche-Comté 19 av. Albert Camus 21000 DIJON				montant:

Bordereau à retourner avant le 28 février 2019

Par courrier U.S OYONNAX RUGBY – Attn C. Brenet Grandet – CS 80106 – 01117 OYONNAX Cedex
Par mail cbrenet@usorugby.com
Par fax 04 74 73 41 82